

VISIODENT

Société Anonyme au capital de 672.676,64 €

Siège social : 30 bis, rue du Bailly

93210 - LA PLAINE ST DENIS

327 500 849 RCS BOBIGNY

**RAPPORT DE GESTION
PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE
EN DATE DU 11 JUIN 2012
INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011
PUBLIE LE 20 AVRIL 2012
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vous aurez en outre à vous prononcer sur :

- ✓ *L'autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre u programme d'achat d'actions de la société*
- ✓ *La délégation de compétence au conseil d'administration de procéder en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,*
- ✓ *L'autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions,*

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Rapport gestion

SOMMAIRE

I – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Les comptes sociaux figurent en annexe

1. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
2. RAPPORT FINANCIER
 - Marche des affaires
 - Résultats de l'exercice écoulé
 - Activité en matière de recherche et développement
 - Situation financière et d'endettement
 - Gestion des risques
 - Perspectives
 - Evènements importants survenus depuis le 1^{er} janvier 2012
 - Conséquences sociales et environnementales
 - Délais de paiement
3. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 - Principaux actionnaires
 - Opérations afférentes aux actions de la société
 - Achat par la société de ses propres actions
 - Opérations sur titres des dirigeants
 - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique - participation des actionnaires à l'assemblée générale
 - Franchissement de seuil
 - Droit de vote
 - Divers
 - Evolution du cours de bourse
 - Membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes
4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011
6. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

II – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU RAPPORT FINANCIER

1. PRISE DE PARTICIPATION – PRISE DE CONTROLE
2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
3. PROPORTION DU CAPITAL DETENUE PAR LES SALARIES
4. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE SOUSCRIPTION D'ACTION ET AU TITRE DE L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS
5. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

6. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
7. OPTION POUR LA DIRECTION
8. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
9. TABLEAU SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES
10. JETONS DE PRESENCE
11. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS
12. CONVENTIONS REGLEMENTEES
13. AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL A L'EFFET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE
14. DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS.
15. DELEGATION DE COMPETENCE EN VUE DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS DE LA SOCIETE

Annexes :

- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne
- Tableau récapitulatif des délégations consenties
- Tableau des résultats financiers
- Comptes sociaux

I – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

1.1 responsables

Monsieur Michel OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant que Directeur général délégué de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Michel OHNONA

Visiodent

30 bis, rue du Bailly

93210 La Plaine Saint Denis

Monsieur Jacques SEBAG

Visiodent

30 bis, rue du Bailly

93210 La Plaine Saint Denis

1.2 attestation

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Michel OHNONA
Président directeur général

Jacques SEBAG
Directeur général délégué

2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. MARCHE DES AFFAIRES

1.1 Situation de la société :

La société a réalisé une année de recentrage sur son activité logiciels et services et a de plus rajouté des produits à son catalogue en particulier en radiologie numérique.

Ces différentes activités ont permis de faire progresser le chiffre d'affaires d'environ 20% et de ramener la société aux bénéfices.

La société peut donc envisager sereinement les développements à venir .

1.2 Progrès réalisés :

Les progrès réalisés ont consisté principalement à la mise au point du nouveau logiciel Visiodent ligne 500 qui va constituer l'armature des développements de services associés du type vente en ligne associée à la gestion des stocks et traçabilité.

1.3 Difficultés rencontrées :

Les difficultés consistent aujourd'hui à faire migrer les clients sur le nouveau logiciel et à faire changer les habitudes des praticiens.

Mais les nouveaux clients sont beaucoup plus séduits par l'ergonomie de celui-ci et franchissent beaucoup plus facilement le pas pour y venir.

2. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2011 ressort à 6.898.318 Euros contre 5.774.304 € en 2010, soit une diminution de 19,47 %.

La structure du chiffre d'affaires est ainsi constituée :

- Vente de services :	4 263 942 €
dont progiciel Visiodent :	496 688 €
dont maintenance Visiodent :	3 548 728 €
dont service Visiodent et divers :	218 526 €
- Vente de marchandises et de produits finis :	2 634 376 €
dont vente de matériel informatique :	10 350 €
dont vente de service d'imagerie :	2 624 026 €

Le chiffre d'affaires à l'exportation : 1 003 561 €

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- 61.81 % pour les logiciels, services et maintenances (67,22 % en 2010)
- 38.04 % pour les ventes d'imagerie (contre 32,26 %)
- 0.15 % pour le matériel informatique (contre 0,52 % en 2010)

Le taux de marge brute est passé de 77,79% en 2010 à 78.05 % en 2011.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont augmenté de 10,70 %, passant de 6.456.845 € en 2010 à 7.147.637 € en 2011.

Les postes qui ont le plus fortement augmenté sont :

- ✓ Les achats de matières premières et autres approvisionnement (+53 %)
- ✓ Les autres achats et les charges externes (+13,23 %)
- ✓ Les salaires et charges sociales (respectivement +15,30 % et +20,84 %)

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 89.857 euros en 2011 contre une perte d'exploitation de 317.907 € en 2010.

Compte tenu de la perte financière de 10.544 €, le bénéfice courant avant impôts s'établit à 79.313 € en 2011.

Compte tenu d'un profit exceptionnel de 75.368 €, le bénéfice de l'exercice ressort à 154.680,68 € en 2011 contre une perte de 364.711,03 € au 31 décembre 2010.

A la suite d'un arrêt rendu le 17 avril 2011 par la cour d'Appel d'Aix en Provence, la société VISIODENT a eu gain de cause dans un contentieux commercial opposant la société à un fournisseur. La société percevra une indemnité de 478 k€ dont le règlement s'étalera sur 10 ans. Un produit exceptionnel et une créance du même montant ont été reconnus dans les comptes au 30 juin 2011. Néanmoins, compte tenu du fort risque de non recouvrabilité de cette créance suite à la mise en liquidation judiciaire du fournisseur en décembre 2011, la créance a été dépréciée en totalité.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2008, 2009 et 2010, et s'est soldé par l'absence de redressement.

3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2011

L'activité de Visiodent en matière de recherche et développement a consisté principalement à faire aboutir le projet de nouveau logiciel ligne 500 qui a nécessité un important effort sur l'ensemble de l'année et a nécessité des ressources importantes tant en interne qu'en sous-traitance.

Les autres chantiers de R et D ont porté sur l'amélioration des logiciels existant tant Visiodent sur PC que Gesdent sous Mac.

Il y a eu en outre la mise au point de nouveaux services comme le télé secrétariat et les liens avec iPhone pour favoriser de nouvelles sources de revenus récurrents. Ici aussi cela a nécessité des ressources en interne ainsi qu'en sous-traitance.

4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes financières ont diminué sur l'exercice. Ils représentent 269.947 € à la clôture de l'exercice 2011 contre 565.633 € en 2010. Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à court terme au taux de 4,8 % : 64.947 €
- ✓ Emprunt à court terme (taux Euribor 3 mois, soit 1,67 % l'an) : 115.000 €
- ✓ Emprunt à long terme (taux Euribor 3 mois, soit 1,67 % l'an) : 90.000 €

L'endettement global diminue de 52 %, au cours de l'exercice 2011.

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires :

- sur capitaux propres : $269.947 / 2\,251\,367 = 11,90 \%$
- sur chiffre d'affaires : $269.947 / 6.898.318 = 3,90 \%$

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques clients

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent .

Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 56% : ventes directes
- 44% : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement par les chirurgiens-dentistes se fait comptant ou par prélèvement automatique et ce pour 40% de nos clients. La société ne travaille qu'avec des distributeurs couverts par des assurances-crédit (SFAC), pour ceux qui ne sont pas couverts par ces assurances, le paiement se fait comptant.

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est quasiment inexistant.

5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de progiciels (puisqu'élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs varie entre 45 jours et 60 jours fin de mois.

5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme du Groupe est à taux variable basé sur l'EURIBOR 3 mois. Le Groupe Visiodent n'utilise aucun instrument pour se protéger contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'évolution d'un point de ce taux a un impact de l'ordre de moins de 1.500 Euros annuels sur les charges financières compte tenu de l'endettement long terme du Groupe à la clôture de l'exercice.

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

5.4 Risques juridiques

La société a désormais une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

5.5 Risques pays

néant

6. PERSPECTIVES D'AVENIR :

Les perspectives d'avenir semblent intéressantes avec le développement du logiciel ligne 500 et surtout la partie gestion de stock et traçabilité.

Cette partie devrait être couplée à un module de commande en ligne de produits dentaires dont le développement a commencé et qui devrait voir le jour fin 2012.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2012

Depuis le 1^{er} janvier 2012 la situation économique mondiale de crise à laquelle s'ajoute l'attente dû aux élections présidentielles et législatives en France ne favorisent pas le climat des affaires mais les perspectives d'avenir ne devraient pas être impactées par cette situation conjoncturelle.

8. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

L'effectif au 31 décembre 2011 est de 43 personnes dont 20 cadres et 23 employés.

Au cours de l'exercice nous avons procédé à une embauche en CDI pour le service comptabilité et a eu une embauche en CDD pour accroissement de l'activité. En outre, il y a un licenciement.

Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Nous avons toujours un cas d'absentéisme (congés maladie depuis plus d'un an).

Egalité entre hommes et femmes : la société emploie 11 femmes dont 5 sont cadres ce qui représente un quart de l'effectif cadre et 6 non cadres. A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de progiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

9. DELAIS DE PAIEMENT

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

En ce qui concerne les dettes à l'égard des fournisseurs :

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2011 : 457.517 €
- ✓ Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 142.997 €
 - De 30 à 45 jours : 66.266 €

Un avoir de 202.842 € pour reprise de marchandise nous a été fait au début de l'exercice en cours par un de nos fournisseurs et le solde de la facture dû lui a été réglé le 15.03.2012.

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2010 : 310.467 €
- ✓ Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 266.383 €
 - De 30 à 45 jours : 44.084 €

En ce qui concerne les délais de paiement de nos clients, le règlement est généralement à entre 45 et 60 jours.

3 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

1. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de *l'article L.233.13 du code de commerce*, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant à ce jour :

- a) plus de 95 %, 90%, des 2/3, de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : Néant

- b) plus de 30 % des droits de vote :
FINANCIERE YORK
 Siège social : 4, Avenue Pasteur – 78170 LA CELLE ST CLOUD
FINANCIERE LOUISA
 Siège social : 82, Avenue Niel – PARIS / 17^{ème}

- c) plus du quart du capital :
FINANCIERE YORK
 Siège social : 4, Avenue Pasteur – 78170 LA CELLE ST CLOUD
FINANCIERE LOUISA
 Siège social : 82, Avenue Niel – PARIS / 17^{ème}

- d) plus du cinquième, des trois vingtièmes, du dixième et du vingtième du capital ou des droits de vote : néant

2. opérations afférentes aux actions de la société

- a) Achat par la société de ses propres actions

Il n'existe à ce jour, aucune action auto-détenue.

- b) Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2011, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration ont réalisé les opérations suivantes :

- M. Meyer OHNONA

- Nombre d'actions achetées : néant
- Nombre d'actions cédées : 15.000
- Cours moyen de vente : 1.45 €

- FINANCIERE LOUISA

- Nombre d'actions achetées : Néant

- Nombre d'actions cédées : 55.000
- Cours moyen d'achat : 2.31

- M. Jacques SEBAG

- Nombre d'actions achetées : néant
- Nombre d'actions cédées : néant

- FINANCIERE YORK

- Nombre d'actions achetées : 66.089
- Cours moyen d'achat : 1.71
- Nombre d'actions cédées : néant

- Mme Sylvie SEBAG

- Nombre d'actions achetées : Néant
- Nombre d'actions cédées : Néant

- Mme Christiane OHNONA

- Nombre d'actions achetées : Néant
- Nombre d'actions cédées : Néant

3. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique – participation des actionnaires

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-proprétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-proprétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-proprété ou de la nue-proprété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-proprétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-proprété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : Les sociétés Financière Louisa et Financière York sont détenues majoritairement par, respectivement, Monsieur OHNONA et Monsieur SEBAG.

4 – titres comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d’actionnaires : néant

6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d’administration ainsi qu’à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n’existe pas de règlement intérieur.

7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l’intérêt de la société.

4. évolution du cours de bourse

L’évolution du cours de bourse de l’action de notre société au cours de l’année 2011 a été la suivante :

2011	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Transactions Mensuelles en titres
Janvier	1.54	1.32	122.641
Février	1.52	1.35	100.174
Mars	1.44	1.27	125.549
Avril	1.70	1.42	333.245
Mai	3.00	1.79	1.864.335
Juin	2.87	2.11	1.246.579
Juillet	2.52	1.89	269.392
Août	2.52	1.68	211.307
Septembre	2.04	1.52	113.762
Octobre	1.95	1.54	94.023
Novembre	1.79	1.22	71.473
Décembre	1.63	1.23	159.695
<i>Source : Euronext – code Euronext : FR0000065765</i>			

Le cours de l’action VISIODENT au 30 décembre 2011 (dernier jour) est de 1.38 €

5. conseil d’administration et commissaires aux comptes

a) Les membres du conseil d’administrations sont :

- Monsieur Meyer OHNONA : Président directeur général et administrateur
- 82, avenue Niel, PARIS/17^{ème}
- Monsieur Jacques SEBAG : Directeur général délégué et administrateur
- 4, avenue Pasteur, LA CELLE SAINT CLOUD
- Madame Christiane OHNONA : administrateur
- 82, avenue Niel, PARIS/17^{ème}

Rapport de gestion

- Madame Annie SEBAG : administrateur
 - 4, avenue Pasteur, LA CELLE SAINT CLOUD
- Madame Sarah PEYRELEVADE :
 - 11, rue Jules Valles - Paris/11^{ème}
- Madame Aurélie PITTON :
 - 36, rue de Courcelles – Paris/8^{ème}
- Madame Brigitte RUTKOWSKI:
 - 7, quai de la Pie à Saint Maur (94100)

Le mandat de ces administrateurs viendra à expiration avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

b) Les commissaires aux comptes sont :

Titulaire

- La société FIDREX
14, rue de la Pépinière
758008 – PARIS
Son mandat viendra à expiration avec l'approbation des comptes au 31 décembre 2014

Suppléant

- Monsieur Albert BENSADON
187, boulevard Bineau
92200 NEUILLY
Son mandat vient à expiration avec l'approbation des comptes au 31 décembre 2014

**4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SOCIAUX**

FIDREX

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIÉTÉ VISIODENT

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Aux actionnaires,

Rapport de gestion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIODENT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note (a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 16 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes
FIDREX
 Didier NATTAF
 Associé

5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Au cours de l'exercice 2011, la société VISIODENT a versé :

AUDIT	FIDREX Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés - Missions accessoires	15.000 €
AUTRES PRESTATIONS	
- Juridique, fiscal et social - Autres	
TOTAL	15.000

6. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.visiodent.com, rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel (HUGIN), inscrit sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-France.org.

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/>

DATE DE PUBLICATION	DOCUMENT	SUPPORT
<i>INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES</i>		
20 avril 2011	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site visiodent
2 mai 2011	Mise à disposition de l'information trimestrielle (1 ^{er} trimestre 2011)	AMF et site Visiodent
11 Mai 2011	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO n° 56 + site visiodent
6 juin 2011	Déclaration des droits de vote au 31 mai 2011	Site Visiodent
31 mai 2011	Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise	AMF – site Visiodent
31 mai 2011	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	AMF – site Visiodent
12 septembre 2011	Déclaration des droits de vote au 30 juin 2011	Site Visiodent
13 et 14 juin 2011	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique
05 juillet 2011	Déclaration des droits de vote au 30 juin 2011	Site Visiodent
juillet 2011	Dépôt des comptes sociaux et consolidés au greffe	tribunal de commerce de Bobigny
7 juillet 2011	Publication des droits de vote lors de l'assemblée générale	Le quotidien juridique
29 juillet 2011	Publication rapport des commissaires aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2010	BALO n°
6 septembre 2011	Rapport financier semestriel au 30 juin 2011	AMF – site Visiodent
12 sept 2011	Déclaration des droits de vote au 31 juillet 2011	Site Visiodent
12 sept 2011	Déclaration des droits de vote au 31 aout 2011	Site Visiodent
28 octobre 2011	Chiffre d'affaires au 3 ^{ème} trimestre 2011 et chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2011	AMF VISIODENT
24 octobre 2011	Déclaration des droits de vote au 30 septembre 2011	Site Visiodent
14 nov 2011	Déclaration des droits de vote au 31 octobre 2011	Site Visiodent
17 décembre 2011	Déclaration des droits de vote au 30 novembre 2011	Site Visiodent
9 janvier 2012	Déclaration des droits de vote au 31 décembre 2011	Site Visiodent
7 février 2012	Déclaration des droits de vote au 31 janvier 2012	
23 février 2012	Chiffre d'affaires annuel	AMF-site Visiodent -
6 mars 2012	Déclaration des droits de vote au 29 février 2012	

COMMUNIQUES DE PRESSE - DIFFUSION		
Avril 2011	Mise à disposition du rapport financier annuel	Boursorama-Euronext
30 mai 2011	Avis de convocation assemblée générale ordinaire	La tribune -Euronext
31 mai 2011	Contrat avec la chine	Boursorama
1 ^{er} aout 2011	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	boursorama
28 octobre 2011	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2011	Boursorama-Euronext
23 février 2012	Chiffre d'affaires 2011	Boursorama-Euronext
DÉCLARATIONS DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS		
12 mars 2011	Achat visiodent Financière York	AMF
9 Mai 2011	Achat visiodent Financière York	AMF
20 Juin 2011	Achat visiodent Financière York	AMF
19 juillet 2011	Achat visiodent Financière York	AMF
12 mars 2012	Achat visiodent Financière York	AMF
31 mai 2011	vente visiodent Financière Louisa	AMF
4 avril 2011	vente Par Monsieur OHNONA	AMF

II – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU RAPPORT FINANCIER COMPOSANT LE RAPPORT DE GESTION

1. LES PRISES DE CONTROLE ET DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune prise de contrôle et aucune prise de participation.

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice ressort à 154.680,68 €.

Nous vous proposerons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

1) au poste « Autres Réserves » :	150.000,00 €
2) le solde au compte « Report à nouveau », soit :	4.680,68 €
total :	154.680,68 €

Conformément aux dispositions législatives, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010 et qu'il a été mis en distribution, au titre de l'exercice 2008, un dividende brut de 210.211,45 €.

3. PROPORTION DU CAPITAL DETENUE PAR LES SALARIES

Nous vous informons que les salariés de la Société **VISIODENT** détiennent, en titres nominatifs, 0,02 % du capital social au 31 décembre 2011.

Toutefois nous vous précisons que les actions détenues par les salariés ne font pas l'objet d'une gestion collective.

4. LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE ET AU TITRE DE L' ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Aucune opération n'a été effectuée à ce titre.

5. LISTE DE L' ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1, alinéa 3, du Code de commerce nous vous communiquons la liste des mandats sociaux ou fonctions exercés (même au titre de l'exécution d'un contrat de travail) dans toutes les sociétés y compris étrangères, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

NOM ET PRENOM DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE	DENOMINATION DE LA SOCIETE	FONCTIONS EXERCEES
Meyer OHNONA	VISIODENT FINANCIERE LOUISA SCI LA PLAINE SCI NIEL 82	Président Directeur Général et Administrateur Gérant Gérant Gérant
Jacques SEBAG	VISIODENT SCI 4 PASTEUR FINANCIERE YORK SCI EDMOND ROGER	Administrateur et D.G.D. Gérant Gérant Gérant

Christiane OHNONA	VISIODENT VISIODENT	Administrateur attaché de direction
Annie SEBAG	VISIODENT VISIODENT	Administrateur attaché de direction
Aurélie PITTON	VISIODENT	Administrateur styliste
Sarah PEYRELEVADE	VISIODENT	Administrateur médecin
Brigitte RUTKOWSKI	VISIODENT ACOME France	Administrateur Responsable gestion des risques

6. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

- a) Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce*, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au titre de l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :
- Monsieur Meyer OHNONA :
 - Rémunération par la société :
 - Fixe annuel : 173.784 € bruts pour 2011
 - Proportionnelle : 1 % du chiffre d'affaires: 68.983 € bruts dont le versement sera effectué en 2012
 - Royalties : 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV : 50.423 € dont 31.395 € versés en 2011
 - Avantages : prime assurance retraite : néant
 - A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE LOUISA, dont monsieur OHNONA est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 60.000 € sur l'exercice 2011.
 - Monsieur Jacques SEBAG :
 - Rémunération par la société :
 - Fixe annuel : 173.784 € bruts pour 2011
 - Proportionnelle : 1 % du chiffre d'affaires: 68.983 € bruts dont 42.298 € versés en 2011
 - Royalties : 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV : 50.423 € dont 31.395 € versés en 2011
 - Avantages : prime assurance retraite : néant

- A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE YORK, dont monsieur SEBAG est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 60.000 € sur l'exercice 2011.
 - Madame Christiane OHNONA :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : 42.780 € bruts pour 2011
 - Avantages : néant
 - Madame Annie SEBAG :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : 42.780 € bruts pour 2011
 - Avantages : Néant
 - Mademoiselle Sarah PEYRELEVADE :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
 - Madame Aurélie PITTON :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
 - Madame Brigitte RUTKOWSKI :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : En 2009, souscription à un contrat de retraite supplémentaire collectif permettant de se constituer, au moyen de cotisation, une retraite viagère payable à la mise en service de la retraite. Les taux de cotisation pour la catégorie de personnel affiliée (cadres dirigeants) sont : Tranche A du salaire : 20 %, Tranche B du salaire : 20 % , Tranche C du salaire : 20 %, Tranche D du salaire : 0 %. De plus souscription à un contrat de retraite sur-complémentaire mais aucune cotisation n'a été versées.

7. OPTION POUR LA DIRECTION

Il n'a pas été apporté de modification sur cette option.

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Est joint en annexe au présent rapport, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne visé à l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de commerce.

Rapport de gestion

9. TABLEAU SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES

Est joint en annexe le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir consenties par l'assemblée générale extraordinaire au conseil d'administration en vue de réaliser ou de décider des augmentations de capital.

10. JETONS DE PRESENCE

Votre Conseil d'Administration a renoncé, au titre de l'exercice en cours, à l'attribution des jetons de présence prévus par les statuts.

11. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

12. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des *articles L. 225-38 et suivants du code de commerce* n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes vous relatent également dans leur rapport spécial les conventions anciennes qui se sont poursuivies ainsi que les conventions nouvelles.

Nous n'avons pas de convention visée à *l'article L. 225-39 du code du commerce* portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

13. AUTORISATION A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous demandons d'autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la société ses propres actions, pour permettre si besoin est :

- ✓ L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- ✓ L'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'attribution gratuite d'actions,

- ✓ L'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation de l'annulation des titres par l'assemblée générale.

Le nombre maximum d'actions qui pourraient être acquises au titre de cette autorisation représenterait 10 % du capital de la société à la date de la décision de l'assemblée générale, ce qui correspondrait à 420.420 actions de 0,16 € de valeur nominale.

Le montant total consacré à ses acquisitions ne pourra dépasser 2.102.100 euros et le prix maximum d'achat ne pourra excéder 5 euros par action.

Cette autorisation serait demandée pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale.

14. AUTORISATION D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Nous vous demandons d'autoriser le conseil à mettre en place un système d'attribution gratuite d'actions au profit des essentiellement des salariés.

En conséquence, nous vous proposons :

- Une attribution gratuite d'actions existantes de la société, provenant des rachats effectués par la société, et/ou à une attribution gratuite d'actions à émettre ; dans ce dernier cas le conseil devra être autorisé à augmenter le capital social d'un montant maximum correspondant au nombre d'actions attribuées,
- Les bénéficiaires des attributions seraient les membres, ou certaines catégories d'entre eux, du personnel de la société et/ ou des mandataires sociaux de la société sous réserve du respect des dispositions des articles L.225-186-1 et L.225-197-6 du code de commerce,
- Le conseil d'administration déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions, ainsi que, le cas échéant les critères de performance individuelle ou collective auxquels pourrait être assujettie l'acquisition des actions,
- Le nombre total d'actions attribuées ne pourrait dépasser 10 % du capital, soit 420.420 actions,
- La première période dite d'acquisition fixée par le conseil ne pourrait être inférieure à deux ans à compter de l'attribution et la deuxième période dite de conservation (ou période d'indisponibilité) des actions attribuées définitivement au bénéficiaire ne pourrait être inférieure à deux ans. Les actions attribuées devront être inscrites sur un compte nominatif au nom de leur titulaire mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci,
- Le Conseil d'administration serait autorisé à attribuer les actions pendant un délai de trente-huit mois à compter de l'assemblée.

Le conseil devra, en cas d'émission d'actions, constater l'existence de réserves ou primes suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer par prélèvements sur toutes

réserves dont la société a la libre disposition ; fixer les modalités d'émission des actions attribuées gratuitement, constater les augmentations de capital résultant de l'attribution gratuite d'actions et modifier les statuts en conséquence.

15. AUTORISATION D'ANNULATION D' ACTIONS PROPRES

Nous vous demandons d'autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, à annuler, sur ces seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 10 % du capital, par périodes de 24 mois.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés financiers, et d'une manière générale, faire le nécessaire. Cette autorisation serait donnée pour 26 mois à compter de votre assemblée générale.

Si ces propositions vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des résolutions dont nous allons vous donner connaissance.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Nature des Indications / Périodes	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	672 677	672 677	672 677	686 107	686 107
b) Nombre d'actions émises	4 204 229	4 204 229	4 204 229	4 288 170	4 288 170
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 898 318	5 774 304	5 978 936	7 566 908	7 367 826
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 077 247	-1 095 029	612 928	997 569	678 527
c) Impôt sur les bénéfices				3 419	-85 172
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 077 247	-1 095 029	612 928	994 150	763 699
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	154 681	-364 711	-516 659	558 961	1 019 244
f) Montants des bénéfices distribués			210 211	588 592	
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.26	-0.26	0.15	0.23	0.18
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.04	-0.09	-0.12	0.13	0.24
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	43	42	40	41	42
b) Montant de la masse salariale	2 125 947	1 843 897	1 877 857	2 083 652	1 851 700
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	958 572	793 241	930 891	1 010 612	840 324

VISIODENT
Société Anonyme au capital de 672.676,64 Euros
Siège social : 30 bis, rue du Bailly
93210 - LA PLAINE ST DENIS
327 500 849 RCS BOBIGNY

**TABLEAU RECAPITULATIF SUR L'ETAT DES DELEGATIONS
 DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE
 durant l'exercice 2011**

DELEGATION DE POUVOIRS	DELEGATION DE COMPETENCE
<p>L'assemblée générale du 26 juin 2008 a délégué ses pouvoirs en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ De l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions <ul style="list-style-type: none"> Option de souscription : 10 % du capital Option d'achat : 10 % du capital Durée d'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 26 août 2011 	néant
UTILISATION DE CES DELEGATIONS	
néant	